

Commission Départementale Sportive (CDS)

sportive@cdivb77.fr

Mis à jour le 17 février 2019

Art 1. - Généralités

Ce règlement concerne les tournois de Coupe de Seine et Marne des catégories M9 et M11, organisés par la CDS 77.

En M9, un seul tournoi, mixte, est organisé.

En M11, deux tournois sont organisés, le premier étant réservé aux équipes féminines, le second aux équipes masculines et mixtes.

Art. 2 - Participation des GSA - Constitution des collectifs et des équipes

Le nombre d'équipes engagées est illimité.

En cas d'engagements multiples, le GSA doit numéroter ses équipes en attribuant le numéro 1 à l'équipe la meilleure. Aucun joueur ne pourra changer d'équipe en cours de compétition.

Art. 3 - Licences des joueurs

Tous les joueurs doivent détenir une licence Compétition Volley-ball.

Les mutations (régionales, nationales et/ou exceptionnelles) sont autorisées.

catégorie	Année de naissance	genre	surclassements permettant de jouer dans les championnats des catégories ci-dessous						
			M7	M9	M11	M13	M15	M17	M20
M7	2012 et après	M/F	autorisé	simple surcl.	simple surcl.	interdit	interdit	interdit	interdit
M9*	2010 et 2011	M/F		autorisé	autorisé	simple surcl.	interdit	interdit	interdit
M11	2008 et 2009	M/F			autorisé	autorisé	interdit	interdit	interdit

Art. 4 - Calendrier

Les tournois se déroulent sur une demi-journée. Les dates retenues sont communiquées aux GSA par la CDS avant les engagements.

Art. 5 - Protocole des rencontres

Accueil des équipes 30 minutes avant le début des rencontres.

Tirage au sort 15 minutes avant le début des rencontres.

Déroulement des matchs : Seule une phase d'échauffement complète est prévue avant le premier tour. Les tours suivants débutent au plus tard 5 minutes après

la fin du tour précédent (les équipes en attente peuvent s'échauffer sur les terrains libres).

Art. 6 - Formule sportive

Les formules sportives seront communiquées rapidement aux GSA. Elles s'adapteront au nombre d'équipes présentes au moment du tirage au sort.

Art. 7 - Règles du jeu

Tournoi M9 :

Terrain de 2,25 x 3m

Hauteur du filet : filet à 1,80m

Ballon : 200g (fournis par le club recevant).

Jeu en 1c1 en 1 touche de balle selon les règles du volley-ball. La passe québécoise n'est pas autorisée.

Pas de coaching. Les entraîneurs placés derrière le terrain comptent les points.

Règlement particulier du service : 3 services chacun, que l'échange soit gagné ou perdu. Le 1^{er} service doit être frappé, les deux autres peuvent être frappés ou envoyés en passe québécoise.

Tournoi M11 :

Terrain de 4,5 x 4,5m

Hauteur du filet : filet à 2m

Ballon : 200g (fournis par le club recevant).

Jeu en 2c2 avec 2 remplaçants maximum.

Touches de balle selon les règles du volley-ball. La passe québécoise n'est pas autorisée.

Coaching autorisé.

Règlement particulier du service : 3 services consécutifs maximum par joueur, le service passe au partenaire si l'équipe marque à nouveau.

Art. 8 - Arbitrage

Si le GSA organisateur n'a pu fournir des arbitres en nombre suffisant les accompagnateurs des joueurs engagés devront assurer l'arbitrage des rencontres dans le respect des lois du jeu et du fair-play.

IMPORTANT !! Pour le bon déroulement du plateau, nous demandons aux GSA de présenter, pour N enfants engagés, N/2 adultes susceptibles d'assurer l'arbitrage des rencontres (les adultes non-licenciés sont tolérés mais doivent connaître les règles du jeu M9 ou M11 rappelées ci-dessus).

Exemple: le GSA X a engagé 3 joueurs, il doit prévoir de présenter 2 accompagnateurs/arbitres.

Art. 9 - Forfait

Toute équipe absente lors du tirage au sort est déclarée forfait et ne peut participer au tournoi.

Art. 10 - Droits d'engagement et amendes

Le montant de l'engagement ainsi que des amendes est défini par le dernier MAD approuvé en Assemblée Générale.